

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4426

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4426**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Village des créateurs du passage Thiaffait" est la structure de développement économique des entreprises de mode, déco, design de Rhône-Alpes. Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région et a été créée en 2001 avec l'aide des syndicats professionnels de l'habillement et du textile.

Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du passage Thiaffait accueillant en résidence pendant 23 mois, 10 créateurs dans des ateliers et ateliers-boutiques,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en région Rhône-Alpes). Par un accompagnement au développement commercial à la production d'événements, de la stratégie communication au soutien logistique, l'équipe du Village accompagne chaque créateur dans sa dimension régionale, nationale et internationale.

L'objectif poursuivi par l'association est de favoriser, en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, le développement de jeunes créateurs et de marques en phase avec les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design.

Grâce au concours "Talents de Mode" qu'elle organise depuis 2007, l'association détecte les nouvelles marques de mode, encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution. Le Village est labellisé sur le financement et la post création au titre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image en mouvement) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une métropole créative.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine a défini un axe de développement concernant le soutien à la création et aux talents. Le Village des créateurs du passage Thiaffait est un acteur clé de la politique liée aux industries créatives conduite par la Communauté urbaine de Lyon.

La Communauté urbaine, en subventionnant le Village des créateurs du passage Thiaffait, a pour objectif d'apporter un accompagnement qualifié aux entreprises des secteurs de la mode et du design mais également d'identifier les pentes de la Croix Rousse comme polarité dédiée aux industries créatives.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3510 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 222 000 € au profit de l'association "Le Village des créateurs du passage Thiaffait" pour l'année 2013.

Dans sa 12^e année d'existence et soutenu par la Communauté urbaine depuis ses débuts, le Village des créateurs du passage Thiaffait a accompagné 67 entreprises dont 10 entreprises en résidence au passage Thiaffait et 57 adhérents. Une vingtaine de porteurs de projets a été reçue et orientée dans le cadre de L_VE dont 2 rencontrés courant 2012 sont devenus adhérents en 2013. Les CA cumulés des entreprises accompagnées (résidents et adhérents) représentent 7 200 000 € estimés pour 2013 (plutôt une diminution par rapport à 2012 : 9 400 780 € dont 3,5 millions représentés par 3 entreprises mais il est à noter que plusieurs adhérents dont le CA était élevé sont actuellement partenaires du Village des créateurs du passage Thiaffait). La pérennisation des entreprises accompagnées est de 71 %, avec 2 cessations d'activité en 2013.

Le Village des créateurs a été relais et organisateur en 2013 d'opérations partenariales : avec les Galeries Lafayette Part-Dieu, Bron, le centre Commercial de la Part-Dieu, Design Tour, Home, une exposition au Palais Royal à Paris et une à la Maison du prêt-à-porter à Paris, etc.

En 2013, il a développé des actions de communication et des événements pour donner plus de notoriété aux marques accompagnées. L'événement emblématique est le concours "Talents de mode" destiné à découvrir et à lancer les talents de la mode de demain. "Talents de Mode" offre aux créateurs une mise en réseau optimale et un accompagnement personnalisé sous tous les angles : créatif, financier, commercial et entrepreneurial.

Le Village des créateurs réalise aussi un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix Rousse. C'est un élément d'attractivité très important pour le quartier qui commence à avoir une identité de quartier créatif.

Enfin, le Village a participé à l'édition 2013 de la Biennale internationale design de Saint Etienne, dédiée à l'empathie. Pour Interaction mode, le Village a présenté des vêtements et accessoires de 11 marques de jeunes stylistes Rhône-Alpin et pu obtenir plus de 29 articles sur cette exposition et diffuser son carnet shopping à plus de 8 000 exemplaires.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

En 2014, le Village des créateurs du passage Thiaffait propose un plan de développement pour affirmer son ambition de devenir la première structure dédiée "mode déco design" en France et d'accroître sa notoriété par l'application du plan stratégique 2009-2014. Cette volonté permettra de continuer à être exigeant dans le recrutement de talents, notamment à travers le concours "Talents de mode".

Le Village des créateurs du passage Thiaffait continuera ses actions avec l'offre de services suivante :

- le recrutement des talents à travers le concours "Talents de mode",
- l'augmentation du nombre d'entreprises soutenues dans la région,
- l'accompagnement de la conquête commerciale des marques et leur visibilité au niveau régional et national : le Village des créateurs du passage Thiaffait aura recours aux services d'un attaché de presse parisien et organisera des événements et des expositions, notamment au Palais Royal à Paris,
- le renforcement des partenariats avec l'Espace textile, l'Unitex, le Centre technique du cuir (CTC) et leurs bureaux de styles parisiens (ADC), la Fédération Française du prêt à porter féminin, en développant un partenariat avec certains salons professionnels.

Enfin, le Village des créateurs du passage Thiaffait continuera à développer la part de financements privés dans ses ressources. Un club des partenaires a été créé en 2012, qui compte près de 25 membres à fin 2013.

Budget prévisionnel 2014

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
personnel (salaires)	230 000	mécénat	20 420
assistance de tiers (consultants formation, accompagnement entrepreneuriat, comptables déplacements, presse)	83 500	subvention Ville de Lyon (+illuminations)	27 500
frais généraux (loyers, charges, assurances, entretien des locaux et mise en valeur, etc.)	77 500	subvention Communauté urbaine de Lyon	200 000
communication, publicité, événements, déplacements, réceptions, talents de mode, illuminations	67 000	subvention Région Rhône-Alpes	140 000
autres frais	7 900	location de l'appartement et de salles	5 580
boutique Village des créateurs	96 850	contributions du centre ressources (résidents et non résidents)	41 900
valorisations en nature (partenariats)	181 240	événementiel-mode-création-design	27 000
		divers	3 500
		valorisations en nature (partenariats)	181 240
		vente marchandises boutique	96 850
Total	743 990	Total	743 990

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit du Village des créateurs du passage Thiaffait dans le cadre de son programme d'actions pour 2014, en complément d'une aide du Conseil régional à hauteur de 140 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2016.

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

En 2013, le soutien financier apporté par la Communauté urbaine (222 000 €) portait, pour partie, sur l'organisation de l'exposition "Interaction mode", au sein de la biennale du design de Saint Etienne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Village des créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.